

Informations

Rapides

6 octobre 2017 - n° 266



■ Indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés - Deuxième trimestre 2017

Avertissements :

- Au 1^{er} janvier 2017, le taux de CICE en France métropolitaine est passé de 6 % à 7 %. Le taux reste à 9 % dans les Dom.
- La prime à l'embauche dans les PME a été reconduite pour les embauches jusqu'au 30 juin 2017.

L'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) ; un indice de coût et un indice de charges

L'indice de coût

L'ICHTrev-TS est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, cet indicateur une fois publié n'est pas modifié par la suite. Il s'agit d'un indice mensuel (base 100 en décembre 2008) mais publié chaque trimestre, quel que soit le secteur d'activité.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) intervient dans le calcul de l'ICHTrev-TS depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2013. Au 1^{er} janvier 2017, le taux de CICE est passé de 6 % à 7 % de la masse salariale inférieure à 2,5 Smic en France métropolitaine. Le taux reste à 9 % dans les Dom. L'ICHTrev-TS étant un indice lissé sur une période de quatre trimestres, l'effet d'un changement de taux du CICE sur l'évolution de l'indice est étalé sur l'ensemble de l'année.

ICHTrev-TS - Coût du travail

base 100 en déc. 2008

	avr. 2017	mai 2017	juin 2017	juil 2017
Industries mécaniques et électriques	118,7	118,8	119,0	119,1
Industries extractives	115,5	115,8	116,1	nd
Industrie manufacturière	116,6	116,8	116,9	nd
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	112,3	112,6	112,8	nd
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	109,4	109,6	109,8	nd
Construction	114,0	114,3	114,5	nd
Commerce	112,4	112,5	112,6	nd
Transports, entreposage	109,3	109,3	109,4	nd
Hébergement, restauration	112,0	112,0	112,1	nd
Information, communication	116,1	116,2	116,4	nd
Finance, assurance	115,9	116,0	116,2	nd
Activités immobilières	122,7	123,1	123,5	nd
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	113,4	113,6	113,7	nd
Services administratifs, soutien	115,0	115,1	115,1	nd

nd = non disponible

Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages

Sources : Acoff, Dares, Insee

L'indice de charges

L'indice de charges patronales est publié depuis avril 2010 (base 100 en décembre 2008). Il se distingue de l'ICHTrev-TS par deux caractéristiques : les trois indices mensuels d'un même trimestre ont la même valeur, et il n'y a pas de prévision de cet indice pour les industries mécaniques et électriques pour le premier mois du trimestre suivant. Cet indice de charges mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent les cotisations sociales à la charge des employeurs et les taxes nettes des subventions assises sur la masse salariale ou sur l'emploi (*cf. note méthodologique*), par rapport au salaire brut.

Le CICE a un effet sur l'indice de charges patronales.

ICHTrev-TS - Charges seules

base 100 en déc. 2008

	avr. 2017	mai 2017	juin 2017
Industries mécaniques et électriques	97,8	97,8	97,8
Industries extractives	97,1	97,1	97,1
Industrie manufacturière	97,4	97,4	97,4
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	98,3	98,3	98,3
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	96,9	96,9	96,9
Construction	97,8	97,8	97,8
Commerce	97,0	97,0	97,0
Transports, entreposage	95,9	95,9	95,9
Hébergement, restauration	96,1	96,1	96,1
Information, communication	98,5	98,5	98,5
Finance, assurance	98,6	98,6	98,6
Activités immobilières	98,5	98,5	98,5
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	98,2	98,2	98,2
Services administratifs, soutien	95,4	95,4	95,4

Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages

Sources : Acoff, Dares, Insee

Pour en savoir plus :

- Des données complémentaires (méthodologie, pages internet associées, séries longues, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&conjoncture=36>
- L'effet du CICE est décrit dans le fichier *effet CICE.xls* fourni en données complémentaires.
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/103167938>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr - Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>

Prochaine publication : début janvier 2018